

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 32/2024

le 30 octobre 2024

Budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

10.03.02-2409-Preavis-32-Budget-2025-FCR.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2025 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>e</sup> des communes partenaires.

### 2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (art. 2 de la convention).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est géré par un conseil administratif (CA), formé d'un délégué pour chacune des neuf municipalités.

### 3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, le FCR subventionnait annuellement 11 institutions de portée régionale, ainsi que l'Agenda régional, et le montant des contributions communales était fixé à Fr. 48.-/hab.



De 2007 à 2017, le montant desdites contributions a été maintenu à Fr. 48.-/hab., permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.

Dès 2018, le CA a fixé le montant de la contribution des communes entre Fr. 46.50 et Fr. 47.-/hab., souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au CA du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2024, le CA procédera donc à la répartition des subventions pour 2025.

Le CA du fonds ainsi que les neuf municipalités de la Riviera ont accepté l'intégration de l'Association des Amis du Dansomètre en 2024. Outre l'agenda régional, le nombre d'institutions bénéficiaires en 2024 est de 22, dont la liste est indiquée ci-après :

*Association des Amis du Dansomètre, Association Concours Clara Haskil, Association du Festival des artistes de rue – Vevey, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera Vaudoise, Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus – Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival, Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey, Fondation Festival du Rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.*

## 4. Budget 2025

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds ; il est établi sur une base « zéro ».

### 4.1. Charges

Le principal poste des charges demeure celui des subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, qui comprend également les charges relatives à l'Agenda régional. Le montant total de ce poste s'élève à Fr. 3'672'200.- ; il correspond à une estimation des besoins en l'état des connaissances du CA.

Le budget 2025 comprend également une provision de Fr. 160'000.- pour adaptations aux institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels. Ce montant doit permettre au CA :

- de tenir compte des précisions attendues de la part de certaines institutions d'ici fin 2024, période durant laquelle il décidera de la répartition des subventions ;
- d'être en mesure d'adapter les subventions de certaines institutions bénéficiaires dont tout ou partie de la programmation réintègrera le 2m2c, courant 2026.

En effet, si certains budgets sont moins élevés durant la fermeture du 2m2c (pas de salle de capacité équivalente à l'Auditorium Stravinski sur la Riviera), ils seront vraisemblablement plus élevés dès sa réouverture en 2026. De plus, force est de relever que les charges artistiques des institutions bénéficiaires du FCR sont globalement plus élevées, comme déjà constaté depuis la période post-COVID.

Enfin, comme chaque année, les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) représentent un montant total de Fr. 35'600.-.

Le montant global des charges s'élève à Fr. 3'867'800.-.



## 4.2. Recettes

Les recettes se composent de la contribution des communes fixée à Fr. 46.-/hab. sur la base de la population au 31 décembre 2023 (sans augmentation projetée) et de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional.

Le total des revenus s'élève donc à Fr. 3'869'698.-.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2025 est de Fr. 1'898.-.

Concernant les contributions communales, relevons que celles-ci seront adaptées à la hausse en 2026 (Fr. 47.-/hab.) au vu de l'augmentation prévisible des charges comme précisé dans le chapitre y relatif.

Enfin, rappelons que les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le delta de Fr. 2.-/hab. qui résulte de la différence entre le budget 2025 à Fr. 46.-/hab. et les Fr. 48.-/hab. fixés jusqu'en 2017

## 5. Conclusion

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 32/2024,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

  

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Budget 2025 du Fonds culturel Riviera

Adopté par la Municipalité : le 7 octobre 2024



# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2025 - BASE 0

### REVENUS

Contribution des communes <b>CHF 46.00 / habitant-e</b>	Population au 31-12-2023	Montant	
Blonay - Saint-Légier	12'340	567'640.00	
Chardonne	3'243	149'178.00	
Corseaux	2'339	107'594.00	
Corsier	3'429	157'734.00	
Jongny	1'918	88'228.00	
Montreux	26'837	1'234'502.00	
La Tour-de-Peilz	12'605	579'830.00	
Vevey	20'155	927'130.00	
Veytaux	997	45'862.00	
<b>Total contributions des communes</b>	<b>83'863</b>	<b>3'857'698.00</b>	3'857'698.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
<b>TOTAL REVENUS</b>			<b>3'869'698.00</b>

### CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'672'200.00
Provision pour adaptation institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels	160'000.00
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3'867'800.00</b>
<b>SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>1'898.00</b>